

Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Dossier n° (3) :

PARTIE CONCERNANT LE PROPRIETAIRE

Je (~~nous~~), soussigné(e)(s), **M., Mme, MM, COMMUNE, SOCIETE** : Patrick MARTINELLI , maire de Pierrefeu-du-Var

Né le à

Ou siret : 218 300 911 00011

Demeurant à (adresse) : ...place Urbain Sénès – 83390 Pierrefeu-du-Var...

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) cadastrée(s) section : E n° : 5185 et 40,
de surfaces totales respectives de 169 ha 15 a 32 ca et 359 ha 54 a 00 ca.

Sise(s) sur la commune de : Pierrefeu-du-Var

Représentant une surface de : 18 ha 37 a 62 ca

AUTORISE (1)(3) : M.

Né le : à

Demeurant à (adresse)

- à déposer en mes (nos) lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier
- à me (nous) représenter pour la visite de mon (notre) ou mes (nos) terrains désignés ci-dessus,

AUTORISE (1)(3) : M., Mme, COMMUNE, SOCIETE AZUR VALORISATION

Représenté par (pour commune ou société) :

Né le à

Ou siret : 802 579 755 00017

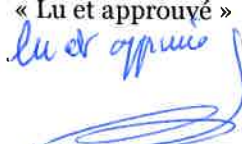
Demeurant à (adresse) : 109 rue Jean Aicard – 83300 Draguignan

- à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations en travaux ou le versement de l'indemnité équivalente)

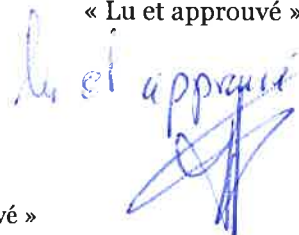
Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Draguignan , le 25 mars 2019

Le mandataire (2)
et/ou futur bénéficiaire
DEVALLE Frédéric,
directeur général
« Lu et approuvé »



Le(s) propriétaires(s)
MARTINELLI Patrick, maire de
Pierrefeu-du-Var
« Lu et approuvé »



- (1) Cocher la ou les cases utiles
- (2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »
- (3) Joindre les pièces d'identités des personnes concernées